

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 1/2 p. 0/0. Rows for Du 10 février, Du 11, Du 12.

Cahors, le 12 Février 1870

Les Jocrisses de l'Émeute

On se souvient qu'après le fatal événement d'Auteuil, exaspéré par la mort de Victor Noir, M. Rochefort publia dans la Marseillaise un article incendiaire. Insultes au gouvernement, appel aux armes, tout s'y trouvait. Le parquet de Paris décida de poursuivre l'auteur d'un tel délit et le Corps législatif autorisa les poursuites.

Le tribunal correctionnel condamna par défaut le député de la première circonscription à six mois de prison et trois mille francs d'amende. On s'attendait à une peine plus élevée, mais les juges usèrent de clémence à l'égard du pamphlétaire qui sait si bien insulter à toutes les gloires de notre pays.

Jugé et condamné, n'ayant pas fait d'appel, M. Rochefort devait subir sa peine dans les délais prescrits.

En l'engageant à se constituer prisonnier, M. le garde des sceaux n'usait pas d'un droit, il ne faisait qu'accomplir un devoir. Laisser un condamné en liberté quand il doit entrer en prison est un acte illégal et arbitraire, et le ministère a bien fait de ne pas sortir de la légalité.

Aussi dans le remarquable discours qu'il a prononcé à cette occasion, et dans lequel il s'est révélé comme un véritable orateur, M. Gambetta n'a pas discuté la question de droit il n'a traité que la question d'opportunité et de convenance. Et il l'a fait avec une modération à laquelle il ne nous avait pas habitués jusqu'ici et dont nous le félicitons sincèrement.

Nous ne pouvons pas en dire autant de l'article par lequel M. Rochefort a répondu

à l'invitation que lui avait adressée le parquet de se constituer prisonnier. Il est impossible de se montrer plus grossier, d'outrager avec plus d'impudence cette magistrature qui fut toujours une des lumières et des forces de la France et de se mettre plus ouvertement en révolte contre les lois.

Cet article est un mélange sans nom de fanfaronades et de sottises, d'outrages et de calomnies.

Qu'on en juge par les extraits suivants : « Je reçois du parquet, écrit M. Rochefort, une lettre signée d'un substitut dont je n'ai pu déchiffrer le nom. Ces gens-là sont tellement honteux de leur métier qu'ils se dissimulent derrière une signature illisible. »

Les séances du Corps législatif ne sont plus que « des représentations à grands spectacles » ; les juges « des vieillards vêtus de jupons noirs. »

Enfin ce factum se termine par un appel aux armes, sous une forme déguisée.

« Je vous y contrais, dit M. Rochefort aux ministres, soyez la force... Et sachez seulement, ô Jocrisses du pouvoir, que vous avez commis une nouvelle sottise. Car je n'aurais qu'à prévenir le peuple que je partirai à une heure donnée de la maison que j'habite pour me rendre en prison, et il est probable que quarante mille travailleurs feraient avec moi le parcours. »

En présence d'un pareil langage, en présence de ce défi qui classe définitivement son auteur parmi les « Jocrisses » de l'opposition, qu'avait à faire le ministère ?

Remplir son devoir jusqu'au bout et faire arrêter M. Rochefort. Sous peine de déchéance morale, le ministère ne pouvait pas reculer. S'il eût laissé Rochefort en liberté, s'il eût permis à un citoyen légalement condamné de violer ouvertement et impunément la loi, il aurait perdu toute autorité et tout prestige.

Le député de la première circonscription a été arrêté au moment où il allait entrer dans une réunion publique. Les frères et amis ont essayé de le délivrer. M. Gustave Flourens et

quelques socialistes de son école ont tiré des revolvers de leur poche (ces messieurs ne sortent jamais sans revolvers), et ont fait feu, dit-on, sur les agents. Fort heureusement, ils n'ont atteint personne, mais, si le fait est bien constaté, l'attentat n'en existe pas moins.

Ils ont ensuite essayé de construire des barricades et d'organiser l'émeute, mais c'est en vain que M. Flourens, agitant dramatiquement un pistolet et une épée a voulu jouer au Camille Desmoulins. Il n'a pas été plus heureux que Rochefort essayant de jouer au Manuel.

La foule a été sourde à l'appel séditionnaire des révolutionnaires, et les quarante mille travailleurs, quoique bien et dûment avertis par l'article provocateur de la Marseillaise ont jugé à propos de livrer à leurs propres forces les amis de M. Rochefort. Ceux-ci, dans leur réunion de la rue de Flandres, ont décrété l'insurrection et ont commencé par piller la fabrique d'armes de M. Lefancheux et par endommager une douzaine d'omnibus.

Voilà comment les Rochefortistes respectent la propriété et l'inviolabilité du domicile.

La population parisienne a fait preuve de bon sens et de patriotisme; elle est restée froide et inactive. Les semblants de barricades qui avaient été élevés ont été renversés sans effusion de sang, et si des coups de feu ont été tirés, ce n'a pas été par la troupe.

Nous félicitons sans réserve le Ministère de son attitude énergique et résolue. Nous le félicitons non moins sincèrement de sa modération à l'égard des émeutiers.

C'est en vain que selon leur tactique ordinaire, les journaux de l'opposition chercheront à donner le change à l'opinion publique et à faire retomber sur le Gouvernement la responsabilité de ces désordres; si M. Rochefort avait su faire son devoir de citoyen comme M. Ollivier a su faire son devoir de ministre, il n'aurait pas refusé d'obéir aux lois de son pays, lui qui a l'honneur de compter au nombre de nos législateurs, il n'aurait pas publié dans son

journal cet insolent défi, et rien ne serait venu troubler la tranquillité de la capitale.

Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer l'importance de ce mouvement. Il en est des émeutes du 7 et du 8 février comme de ces bâtons flottants dont parle Lafontaine :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

La bourgeoisie, les commerçants, les ouvriers, les « véritables ouvriers » selon l'expression de M. Chevandrier de Valdrôme sont restés complètement indifférents. Malgré leurs préparatifs et leur audace, les frères et amis ont encore une fois prouvé leur impuissance. Ils ont beau essayer, par ces tentatives insurrectionnelles, de déterminer une réaction et d'empêcher le Ministère de fonder définitivement l'Empire constitutionnel, M. Ollivier et ses collègues auront les sympathies et l'appui de tous les honnêtes gens tant qu'ils n'emploieront leur autorité qu'à faire respecter la loi et à développer nos libertés.

Ils devront cependant prendre des mesures pour que ces scènes de désordre ne puissent plus se produire. Quoique sans danger réel, ces événements entretiennent l'inquiétude et font languir les affaires. Il ne faut pas laisser plus longtemps la tranquillité de Paris et de la France à la merci de quatre ou cinq mille braillards et d'une douzaine d'écrivassiers.

J. DELBAU.

BULLETIN

Le Journal officiel publie une note sur les événements regrettables qui ont suivi l'arrestation de M. Rochefort; cette note ne nous apprend aucun fait nouveau et confirme malheureusement le bruit d'après lequel M. Lombard officier de paix, avait été grièvement blessé, au moment où il dispersait un rassemblement.

Le Sénat a consacré la plus grande partie de la séance au 8 février à la discussion de l'interpellation de M. Le Verrier sur les incidents relatifs à l'administration intérieure de

l'observatoire, discussion à laquelle ont pris part M. Segris, ministre de l'instruction publique et M. Duruy. Le débat s'est terminé par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Les désordres qui avaient marqué la soirée de lundi dernier ont recommencé le lendemain; ils ont présenté même ce jour-là un caractère plus prononcé de gravité, un homme aurait été tué sur une barricade de la rue du faubourg du Temple; 20 personnes auraient été blessées. Les émeutiers ont tiré sur la troupe qui ne s'est défendue qu'à l'arme blanche; 5 barricades ont été élevées et presque aussitôt prises et détruites par les sergents de ville et la garde municipale.

Les chambres anglaises ont adopté, le jour même de l'ouverture du parlement une adresse en réponse au message de la reine. A la chambre des lords le vote a eu lieu sans discussion; au parlement, M. Disraeli a cherché à faire retomber sur la politique du gouvernement la responsabilité de l'agitation et des excès qui se sont produits en Irlande, M. Gladstone a répondu que le gouvernement ne se départira pas de la politique conciliante dont il a pris l'initiative.

Le ministre italien vient de donner le bon exemple en prenant l'initiative de nombreuses économies surtout les chapitres du budget, sauf celui de la guerre sur lequel les modifications projetées ne seront pas effectuées immédiatement.

Pour le bulletin politique: A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Marseille, 9 février.

La nuit dernière, un rassemblement de plusieurs centaines de personnes, grossi par les curieux, s'est formé sur le cours et dans les rues voisines, chantant la Marseillaise et huant la gendarmerie et la police. La gendarmerie est restée impassible. Puis, le rassemblement refusant de se disperser, des arrestations assez nombreuses ont été opérées. Une trentaine de personnes seulement ont été retenues après l'interrogatoire.

retombée derrière lui — que Catherine se précipita vers cette tapisserie.

Son regard flamboyait comme celui d'une hiène altérée de sang humain.

Elle toucha un bouton de cuivre caché dans la boiserie...

Le sol se déroba sous les pas du chancelier, qui disparut par une trappe béante.

XV

Le cadeau du Roi de Navarre.

Instinctivement, lorsqu'il disparut à travers la trappe en bascule, le chancelier d'Alenay crut toucher à sa dernière heure.

Il se trompait. Raoul tomba sur une toile tendue, qui, par suite de la pesanteur de son corps, se rétrécit à l'aide d'un mécanisme invisible, et l'enserra comme dans un étou.

L'anéantissement produit par la première secousse s'étant dissipé, le père d'Etienne Ferrand remarqua d'abord qu'il se trouvait sous une voûte sombre; puis, peu à peu, l'habitude des ténèbres lui ayant permis de distinguer autour de lui, il constata en quel endroit il se trouvait.

L'antichambre du bourreau... s'écria-t-il avec stupeur.

Le caveau dans lequel était tombé le duc, formait une sorte de réduit octogone, tout autour duquel étaient des portes de fer.

Il lui sembla que des gémissements étouffés res...

La suite au prochain numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 février 1870. (N° 73)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XIV

Changement de Batteries.

(Suite)

Lorsque Maurevel fut parti, Catherine entra dans un accès de rage.

— Oh ! s'écria-t-elle, ne trouverai-je donc au tour de moi que des traitres ou des idiots ? Prends garde à toi, Maurevel !... Je connais un serviteur qui a pour ma personne plus de dévouement encore que toi... C'est le bourreau !...

— Nom d'un tonnerre !... se disait le sbire de la reine-mère, en descendant l'escalier secret; reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

SÉNAT

Compte rendu sommaire de la séance du Mardi 8 Février 1870.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le comte de Mieuwerkerke, l'un des secrétaires élus, est adopté.

M. le général Daumas, par raison de santé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le général Mellinet, retenu loin du Sénat par un deuil de famille et par l'état de sa santé, demande un congé. — Accordé.

LL. E. Exc. MM. le comte Daru, ministre des affaires étrangères et Segris, ministre de l'instruction publique siègent au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la fixation du jour où sera discutée l'interpellation présentée par M. Le Verrier, dans la séance du 4 février, sur les incidents relatifs à l'Observatoire impérial et sur leurs causes.

Le Sénat décide, le gouvernement se déclarant prêt à accepter le débat, qu'il sera passé immédiatement à la discussion.

M. Le Verrier entre dans le détail des causes qui ont affaibli son autorité comme directeur de l'Observatoire, autorité dont le maintien était d'autant plus utile que, suivant une parole de M. le maréchal Vaillant, si l'anarchie est redoutable partout, elle est surtout mortelle dans le domaine des sciences.

En tête de ces causes de désorganisation, il place la création de la commission de 1867 qui, suivant lui, s'était donné pour mission de détruire le grand établissement scientifique dont la France est si fière. Il rappelle à ce sujet l'épisode de l'illustre de Tycho-Brahé, chassé de l'Observatoire de Copenhague, que l'on rasa, et obligé de se réfugier à Prague, où il légua à Kepler l'accomplissement de son œuvre. Sans Kepler, nous n'aurions pas eu de Newton! Le nom de Newton donne à M. Le Verrier l'occasion de dire qu'il a récemment vengé contre d'indignes outrages et qu'il a eu la douleur de voir figurer dans cette commission de 1867, l'homme qu'il avait eu pour principal adversaire dans cette lutte.

L'orateur termine en affirmant qu'il n'a pas entendu attaquer le cabinet, mais simplement relever des faits odieusement travestis. Il reviendra du reste sur cette question dans les prochains jours, après quoi, il n'en dira plus un seul mot. Il désire que le silence se fasse désormais sur cette affaire, et il saluera avec joie tous les progrès que sans lui, l'Observatoire pourra faire encore à la science qui est sa gloire.

M. Segris, ministre de l'instruction publique, établit que c'est après avoir accordé à M. Le Verrier une audience pour le 5 février qu'est survenue le 3, la démission des quatre chefs de service et des neuf astronomes de l'Observatoire. Il déclare qu'il était décidé à remédier de suite à ce mal au moyen d'une commission qu'il aurait chargée de faire une enquête, enquête non publique, qui eût été un acte tout à fait intérieur. Mais devant la demande d'interpellation cette intervention des rôles et cet oubli de la hiérarchie, M. le ministre déclare qu'il a dû maintenir son autorité, qu'il était dans son droit, qu'il a accompli un devoir, et que, dans toute circonstance semblable, il serait prêt à agir de même. (Marques générales d'approbation.)

M. Duruy s'attache à relever les critiques très-vives qui ont été adressées à la commission de 1867 par l'honorable M. Le Verrier. L'ancien directeur de l'Observatoire lui paraît avoir surtout puisé dans son imagination les preuves de cette conspiration dont il se croyait enveloppé de toutes parts. Tout ce qui a été fait dans cette question par le ministre de l'instruction publique a été dicté par l'intérêt de la science qui, en somme, est le plus à considérer en cette matière.

L'ordre du jour mis aux voix est adopté.

M. Gressier lit un rapport sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver les clauses financières applicables à l'exécution du chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne.

La délibération sur ce projet de loi est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée.

Revue des Journaux

LE FRANÇAIS.

Après les événements d'hier soir, il ne peut plus y avoir un doute pour les hommes d'ordre et de liberté. Il ne s'agit plus de discuter sur l'opportunité de telle poursuite et la convenance politique de telle arrestation. Il faut soutenir énergiquement le Ministère qui a pour adversaire immédiat le désordre, et par derrière la réaction qui ne voit pas sans plaisir les embarras et les difficultés de son début.

Les amis de M. Rochefort se sont démasqués. Ils ont tenté un appel aux armes. Mais ce qui a éclaté plus encore, c'est leur radicale impuissance. Ils n'ont même pas pu engager un semblant de lutte, grâce au bon sens de la population qui a fait justice dans ces folles tentatives.

Quant nous disons qu'il faut soutenir énergiquement le Ministère, ce n'est donc pas que nous croyons la Société et le Gouvernement sérieusement menacés. Mais ces tentatives, si impuissantes, si puériles qu'elles soient, sont un trouble apporté dans les affaires, une émotion causée dans les esprits, et, ce qui nous touche plus encore, c'est du temps perdu dans l'œuvre libérale entreprise par le Cabinet, un prétexte donné aux adversaires des réformes, une inquiétude inspirée aux timides, et un ralentissement dans l'élan de ceux qui ont

salué avec confiance la révolution pacifique si noblement inaugurée au mois de Juillet.

Il ne saurait appartenir à une poignée de démagogues de venir ainsi entraver l'action du Pays. Repoussons-les; au besoin mettons la force au service de la Loi et de la volonté nationale; que ce soit l'œuvre non pas seulement du gouvernement, mais de tous les honnêtes gens. Puis reprenons aussitôt, avec plus de résolution que jamais, notre marche en avant. Ce que le Ministère fait pour l'ordre lui donne le droit et lui impose l'obligation de faire davantage encore pour la liberté. Ce n'est pas le moment, comme le lui conseille le *Peuple Français*, de jeter l'ancre. C'est le moment de la lever au contraire, et de gagner enfin la pleine mer, toutes voiles dehors.

Le secrétaire de la rédaction, E. LE NORDEZ.

LE MONDE.

M. Rochefort est arrêté. Après la séance de la Chambre, à la porte d'une de ces grandes réunions publiques où il était attendu, et qu'il allait présider, en face du peuple, un commissaire de police et deux agents lui ont mis la main au collet et l'ont conduit à Sainte-Pélagie, où il est à présent.

On a fait de cette affaire plus de bruit qu'elle n'en mérite. M. Rochefort est un simple mortel, soumis comme les autres au droit commun, et il n'y avait aucune raison de le dispenser d'exécuter les jugements rendus contre lui, pas plus que de l'exempter de l'impôt. Il n'y a plus de privilèges en haut, pourquoi y en aurait-il en bas?

La loi suit son cours; il n'y a pas même lieu de la remarquer. Nous nous plaignions quelquefois de la tyrannie des fétiches; mais ces fétiches sont notre œuvre. C'est nous qui par nos critiques, nos remarques, nos attaques ou nos éloges, créons ces fantômes d'influence devant lesquels ensuite nous tremblons. A l'Épiphanie, les enfants tirent la Royauté de la fève; et ensuite, à l'heureux convive désigné par le sort, ils font une perpétuelle ovation en battant des mains à ses moindres actes. Que d'irréconciliables n'ont pas chez nous d'autre puissance que la Royauté du haricot.

Que M. Rochefort aille ou non en prison, cela nous est indifférent. Son absence de marcher et ne les fera pas marcher plus vite. Ce ne sera pas même un lampion éteint dans les lumières de la Chambre. On a soutenu qu'il faudrait une seconde autorisation de la Chambre pour lui permettre d'entrer en prison. En faudrait-il une troisième pour lui donner à manger, une quatrième pour ouvrir ou fermer une porte sur lui? La permission de juger emporte la permission d'appliquer la sentence, sinon elle n'est rien.

La thèse exposée par les orateurs de l'opposition n'était pas soutenable. Il n'appartenait pas à la Chambre de suspendre l'exécution des décisions de la justice, et après qu'elle a levé contre un de ses membres la barrière des immunités parlementaires, la loi, la loi tout entière, œuvre de la Chambre, doit passer avec ses dernières conséquences. On dit que la sentence prive une circonscription électorale d'un de ses représentants. Mais on n'entend pas probablement remettre en question la chose jugée. La culpabilité de M. Rochefort est bien établie; et si la sentence a péché, ce n'est pas par excès de rigueur.

Or, s'il est coupable d'avoir violé la loi, ce n'est ni le Gouvernement, ni la Chambre, ni le Tribunal, qui l'empêchent d'exécuter son mandat; c'est lui-même qui s'en est rendu incapable. Il s'est suicidé politiquement, puisqu'il s'est mis par sa faute hors d'état de remplir les fonctions dont il était investi.

Me Arago critique la poursuite en ce qu'elle laisse, dit-il, à une majorité irritée les moyens de se défaire d'un membre qui la gêne. M. Arago voit-il la conséquence de la thèse qu'il soutient. Pour qu'un député soit arrêté, il faut que le gouvernement ordonne les poursuites, que la Chambre les autorise, et que l'autorité judiciaire prononce la condamnation. Il faut donc la complicité de tous les pouvoirs publics, la volonté du pays tout entier. Or, qui donc est M. Arago pour juger ainsi le pays tout entier dans son expression constitutionnelle et légale, et au nom de quel intérêt parle-t-il? Ignore-t-il que quand une opposition a contre elle la majorité, en vertu de ses propres lois, elle est sans droit?

Il paraît qu'il y aurait eu, dans la soirée, du côté de Belleville, des velléités de barricades. Quelques omnibus en ont fait les frais. Cette résistance, tout impuissante qu'elle soit, répond aux considérations politiques qui ont été développées à la Chambre. Il n'est permis à personne de braver

le pouvoir. Depuis quelques jours, M. Rochefort, dans son journal, ne cesse d'insulter la justice et de se moquer des lois; or, de quelle autorité les lois jouiront-elles, si ceux qui les font en parlent de cette sorte, et si elles ne sont qu'une lettre morte? A quoi servent les députés, qu'elle est l'utilité d'une Chambre, et à quoi bon l'inviolabilité parlementaire? Est-ce la peine de cuirasser des gens d'un mandat électoral pour venir du haut d'une tribune débiter des sottises et voter des décisions dont ils plaisanteront le lendemain?

Laissons donc l'incident Rochefort pour ce qu'il vaut. Une nation s'abaisse à se laisser arrêter dans son œuvre par de pareilles questions, au fond desquelles on ne trouve ni droit, ni justice, ni principe, ni intérêt. La France a mieux à faire que de s'amuser à regarder si un journaliste pourra tenir du bout de sa plume tous les pouvoirs publics en suspens.

LE CONSTITUTIONNEL.

La *Marseillaise* protestait, hier, contre l'arrestation de M. Rochefort, le *Constitutionnel* lui répond aujourd'hui :

« Vous faites grand tapage de vos 17,000 électeurs, et vous nous parlez sans cesse de la majesté de la Vilette et du canal St-Martin? Ne tenez-vous donc aucun compte de huit millions de voix qui ont rétabli l'Empire, et les 89 départements vous semblent-ils moins respectables que les Folies-Belleville? »

Le suffrage universel est souverain, cela est vrai, mais il doit obéissance à ses propres décisions. Or, le pays commence à se fatiguer de *rodomontades stupides*, des violences grotesques, des attitudes ridicules de tous ces héros de barrière, qui sortent ou ne sait d'où, d'un cabaret, d'un bureau de police ou de l'administration préfectorale. Déjà le dégoût fait place à la colère. On ne peut pas admettre que la loi, les affaires, la paix publique soient tenus plus longtemps en échec par une poignée de loustics découverts, et l'on applaudira à la conduite du gouvernement. On applaudira, parce qu'aujourd'hui le drapeau libéral a changé de mains. Ce n'est plus dans les conseils de l'Empire, c'est aux réunions publiques, c'est à la *Marseillaise*, au *Réveil*, au *Rappel*, que la liberté doit chercher ses véritables ennemis. »

Pour extrait : A. Layout.

Troubles de Paris.

On lit dans le *Journal officiel* : Le jugement rendu contre M. de Rochefort a été mis à exécution.

A la suite des paroles d'une violence extrême, la réunion publique, tenue rue de Flandre, et à laquelle assistaient environ 4,000 personnes a été dissoute. Le bureau a fait alors un appel aux armes, séquestré le commissaire de police, et provoqué un mouvement auquel la majeure partie des assistants a refusé de s'associer.

1,500 personnes environ se répandent dans les quartiers voisins aux cris de : Vive la République! et ont élevé des barricades au faubourg du Temple, dans la rue de Paris, à Belleville, et dans la rue St-Maur. Ces barricades ont été promptement détruites par les escouades de sergents de ville et la garde de Paris.

La partie saine et laborieuse de la population de ces quartiers a protesté par son attitude contre ces tentatives de désordre.

La police municipale et la garde de Paris ont fait preuve d'autant de prudence et de modération que de fermeté, soit dans les mesures prises pour rétablir la circulation, soit dans les arrestations qui ont dû être opérées. Malheureusement, M. Lombard, officier de paix, a été grièvement blessé, au moment où il dispersait un rassemblement.

Dans la soirée de mardi, l'agitation a continué, prenant sur certains points plus de gravité que la veille. Quatre barricades ont été construites à partir de 8 heures 1/2 dans les rues St-Maur, Fontaine au Roi, Morand et de l'Orillon. Tous les becs de gaz ont été éteints rue St-Maur.

Les sergents de ville et la garde de Paris ont enlevé ces barricades; des barres de fer, des pavés leur étaient lancés. Trois sergents de ville ont été blessés, l'un d'un coup de couteau, l'autre d'un pavé et d'un instrument tranchant; un troisième a reçu des coups à la tête; on l'a terrassé et on lui a porté dans les reins trois coups de son épée qu'on lui avait arrachée.

A 11 heures 40, une nouvelle barricade se construisait, à l'entrée du pont Grange-aux-Belles. Elle a été immédiatement enlevée par les agents de la force publique.

Le long du quai Valmy, du côté de la rue de la Douane, on a barré le chemin à l'aide des pièces de bois empiquées au bord du canal. On a renversé des candélabres à

gaz et coupé les tuyaux ras du sol. Vers onze heures on aperçoit les lueurs d'incendie qui illuminent les maisons de côté. On met le feu aux bois et aux matériaux enlevés sur le canal; on fait flamber le gaz qui sort des tuyaux coupés. Cette tentative a été réprimée.

Il en a été de même pour un commencement d'incendie tenté sur les matériaux de la nouvelle église en construction du faubourg du Temple.

Une bande se présente au théâtre de Belleville et somme le directeur de lui remettre les fusils dont il dispose. Le directeur fait rassembler les fusils et les distribue à son personnel en leur donnant l'ordre de s'en servir contre les émeutiers. Ceux-ci s'éloignent en vociférant.

Un coup de feu a été tiré près de la barricade de la rue St-Maur, par un individu placé à une fenêtre donnant sur la barricade.

Une réunion devait avoir lieu à huit heures à la salle Molière. Une affiche écrite à la main et ainsi conçue, annonçait que la réunion était contremandée.

Par Ordre

Il n'y aura pas de réunion ce soir ni demain mardi.

Le journal la *Marseillaise* cesse de paraître. L'arrestation des rédacteurs a été opérée en vertu d'un mandat délivré par le juge d'instruction MM. Ulric de Fonvielle et Paschal Grousset sont arrivés les premiers au dépôt. Les autres prisonniers ont été conduits à la conciergerie. M. Arnould s'est échappé par une fenêtre.

M. Bazire a été arrêté vers deux heures de l'après midi, voici comment : Passant sur le quai, au bas de la terrasse de l'Orangerie, sur laquelle se promenait l'Empereur, M. Bazire s'arrêta en face du souverain et, soulevant son chapeau, cria fortement : *Vive la République!* Trois ou quatre agents se précipitèrent sur M. Bazire et l'emmenèrent au poste de police. On le trouva nanti d'armes et de papiers compromettants, qui provoquèrent le maintien de son arrestation.

Un mandat d'amener a été décerné contre M. Florens, mais il n'a pas encore été arrêté, nous assure-t-on.

M. Rochefort est logé à Sainte-Pélagie, dans le pavillon des princes. Il occupe une vaste pièce éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue.

Les arrestations sont au nombre de 150, parmi lesquelles quatre ou cinq femmes prises au pied des barricades. La plupart des hommes arrêtés étaient porteurs de revolvers.

Les interrogatoires commencés lundi soir, se poursuivent sans se désemparer. Plusieurs personnes ont été relâchées.

La blessure de M. Lombard, officier de paix, est fort grave. Le poumon gauche est perforé. Le sergent de ville sur lequel il a été tiré un coup de revolver à bout portant, se nomme Pichon.

L'Empereur a signé hier le décret qui nomme chevalier de la légion d'honneur, M. Lombard, officier de paix, grièvement blessé à la tête de sa brigade, pour le maintien de l'ordre et des lois. L'opinion publique ratifiera la distinction si justement accordée à ce courageux citoyen.

Les ministres sont restés en permanence dans leurs hôtels pendant la nuit dernière et pendant la nuit précédente. Ils ne se sont couchés qu'à cinq heures du matin. Il en a été de même des commandants en chef de l'armée de Paris, de la garde impériale et du préfet de police. Le ministre de la guerre et le commandant de l'armée de Paris ont visité les différentes casernes dans la journée et dans la soirée d'hier.

Des ordres avaient été expédiés aux commandants des troupes en garnison à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Courbevoie, afin de les engager à se tenir prêts pour le cas où on jugerait utile de les faire venir à Paris. Ces ordres sont restés sans effet. Les troupes de ces villes n'ont pas été appelées.

Les escouades de police et la garde de Paris ont seules agi.

Les arrestations faites dans le faubourg du Temple s'élevaient à une soixantaine environ.

Il y a eu un homme tué près d'une barricade du faubourg du Temple. On a placé son cadavre sur un brancard en le mettant de travers à la tête et les bras pendaient d'un côté, les jambes de l'autre. On cherchait à exciter la foule en criant autour de ce brancard : « On assassine nos frères! Aux armes! »

Plus de vingt individus ont été très-grièvement blessés, soit avec la bayonnette, soit à coups de crosse dans la poitrine. Les émeutiers avaient tiré de nombreux coups de fusil sur la troupe.

La plus importante des barricades élevées

par les émeutiers se trouvait rue St-Maur. Quand la garde de Paris s'en est approchée pour l'enlever, plusieurs coups de feu ont été tirés sur elle. Les soldats se sont abstenus de riposter, et ils ont immédiatement enlevé la barricade à la bayonnette.

Sur une autre barricade située rue Oberkampf, un sergent de ville a été blessé de trois coups d'épée.

Journée du 9.

On lit dans le *Journal officiel* du 10 février :

De nouvelles tentatives de désordre se sont produites hier au soir.

Elles ont été promptement réprimées, comme la veille, par la garde de Paris et les sergents de ville.

C'est encore le quartier du Temple qui a été mercredi soir, le théâtre de l'agitation. Elle a eu toutefois moins de gravité que la veille.

Vers huit heures, un commencement de barricade a eu lieu rue du faubourg du Temple, au coin de la rue St-Maur. L'arrivée d'une escouade de sergents de ville empêche les émeutiers de continuer.

Les rues Fontaine-au-Roi, Pierre-Lévy, de Lorillon, des Trois-Bornes, des Trois-Couronnes sont tranquilles. Beaucoup de curieux, voilà tout.

A neuf heures, on rétablit la circulation sur la place du Château-d'Eau, où la foule est énorme. Les agents parcourent la place dans tous les sens, ne chargeant que lorsque les groupes ne se dispersent pas. Dans une de ces charges, un homme est grièvement blessé.

A dix heures et demie, le quartier du Temple a complètement changé d'aspect; il est devenu presque désert, de tumultueux qu'il était. Sur la place du Château-d'Eau, quelques centaines de personnes et des sergents de ville. On remarque deux tambours prêts à exécuter les roulements obligatoires.

À la Vilette, rien n'a troublé l'ordre. La rue de Flandre, d'où était parti le mouvement il y a deux jours, à l'air, dit un journal, d'une bonne petite rue bien bourgeoise.

A minuit, tranquillité parfaite sur tous les points de Paris.

Le chiffre des morts et blessés pendant les troubles a été fortement exagéré. Voici des renseignements authentiques :

À la barricade de la rue St-Maur, deux émeutiers ont été blessés, l'un mortellement lors de la première attaque faite par les municipaux et les sergents de ville. Parmi les individus arrêtés et écroués, on n'en signale aucun atteint de blessures. Quant aux émeutiers blessés et disparus, il faut que leurs blessures n'aient pas été bien sérieuses puisqu'ils ont pu échapper aux sergents de ville qui les auraient certainement arrêtés puisque, pour recevoir les coups, ils devaient être au premier rang des perturbateurs.

Mardi soir et pendant une partie de la nuit, l'Empereur et tout son état major sont restés en tenue militaire, pantalon rouge et éperons, prêts à monter à cheval, si la situation se compliquait et si l'émeute tournait à l'insurrection.

Un journal rapporte que les chefs clubistes ont envoyé aux députés de la gauche sommation d'avoir à se rendre sur les barricades pour « prendre le commandement du peuple révolté. » M. Jules Favre et ses collègues n'ont pas jugé à propos d'obéir à ce mandat impératif.

Voici, assure-t-on, les instructions données aux agents de la force publique : « maintenir l'ordre avec énergie. Si la répression devenait sanglante, et que parmi eux il y eût quatre hommes tués, ce serait au tour de l'armée à agir. »

MM. Florens, président, Bologne, Oudet et Alix, assesseurs à une réunion du 21 janvier, ont été condamnés, par la 7^e chambre, à un an de prison et 1000 francs d'amende pour refus d'obéir au commissaire de police qui avait dissous cette réunion.

Bourse. — On est confiant dans les mesures d'ordre prises par le pouvoir. Les cours se tiennent en hausse. 2 c. 1/2 de mieux sur la rente, 25 c. sur l'Italien, 7 50 sur le foncier, 5 fr. sur la Banque.

La ville de Paris a complètement repris sa tranquillité, son activité habituelles.

Un événement tragique a signalé les premières heures de la journée; un agent de la sûreté porteur d'un mandat d'arrêt, se prêtait ce matin, accompagné du commissaire de police du quartier, à la porte du domicile d'un mécanicien, grand habitué des réunions publiques et impliqué dans l'affaire du complot tendant à changer la forme du gouvernement.

L'agent frappe à la porte du mécanicien et somme d'ouvrir au nom de la loi. Le mécanicien ouvre sa porte et tire sur l'agent

un coup de revolver. Celui-ci atteint au milieu du front, tombe raide mort. Il se nomme Mourot et il est père de famille. Cette scène s'est passée aux Batignoles. — Le meurtrier a été conduit ce matin, à 9 heures à la Conciergerie.

Aujourd'hui, la plus parfaite tranquillité n'a cessé de régner dans les faubourgs du Temple et de Belleville. On espère que la soirée se passera sans trouble.

A raison des troubles survenus ces jours derniers dans Paris, M. procureur général impérial Desarmants a requis une instruction pour attentat, ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres.

MM. Bernier et de Lurcy, juges d'instruction, sont chargés de l'information. Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Chemin de fer d'Orléans.

Table with 2 columns: Cahors to Libos and Libos to Cahors. Rows include departure and arrival times for omnibus mixte, poste mixte, and omnibus mixte.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 26, 27, 28.

CALENDRIER DU LOT

Calendar table with columns: Jours, Fêtes, Foires. Lists dates from 13 to 19 with corresponding events and markets.

FOIRE DE CAHORS

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer le public, que la prochaine foire de Cahors, qui était fixée au 1er mars prochain (mardi-gras), aura lieu le Samedi 26 Février courant.

Le Maire par intérim, MAYZEN, adjoint.

Judi dernier, à 3 heures 3/4 du soir, M. Guiraudet, fils, propriétaire, au faubourg Cabessut, commune de Cahors, conduisait une charrette chargée de terre, route n° 13, près le bureau d'octroi du port, voulant faire reculer le mulet pour vider le chargement près la rivière du Lot, la charrette et le mulet sont tombés dans la rivière; le mulet a été tué et la charrette n'a pu être retirée de l'eau qu'en morceaux, les pertes sont évaluées à sept ou huit cents francs, dit-on.

Théâtre-Salon du physicien Piédro Gallic

Samedi 12 et dimanche 13, pour l'avant-clôture, à 8 heures du soir, brillante Représentation Féerique, nouvelles série d'Expériences.

Souillac, le 11 février 1870.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre que vous avez reçue de M. le Procureur impérial de Saint-Flour, et que vous avez publiée dans votre estimable journal, m'a causé une douloureuse surprise; sa date et son but ne sauraient échapper à l'intelligente appréciation de vos lecteurs; aussi je me contenterai de répondre à cette pièce en me référant à la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire et qui se trouve insérée dans votre numéro du 20 octobre dernier; il en résulte que l'on m'avait livré, non pas la traduction exacte et fidèle du réquisitoire prononcé à l'audience par M. le procureur impé-

rial, mais un réquisitoire préparé et corrigé par ce magistrat dans son cabinet, après les débats et par lui porté à l'honorable Sténographe à Paris, peu de jours après le verdict; j'ai appuyé cette assertion de la reproduction des lettres qui m'avaient été adressées par M. Lemousin et la chose est tellement vraie que j'ai obtenu selon mon droit, un échange qui prouve jusqu'à l'évidence que j'avais eu raison de me plaindre. J'ai dit dans cette même lettre, en citant toujours les termes de celles que j'avais reçues du Sténographe que je n'étais pas parfaitement rassuré sur les suites de la publication des débats in extenso, et que j'avais eu peur du parquet. Qui pourrait me blâmer d'avoir expliqué au public, et à mes amis les motifs qui avaient retardé et empêché la publication tant désirée par ma famille et pour laquelle je m'étais imposé un sacrifice assez considérable? N'ai-je pas été forcé de donner ces motifs à ceux qui m'avaient provoqué et avaient dit que je n'osais pas publier les débats in extenso? Le travail devait m'être livré fin juin et on me le fait attendre plus de trois mois, c'est bien par la faute de quel'un, j'ai du dire que c'était surtout parce que je n'avais pu accepter autre chose que la traduction exacte et fidèle qui m'était due. Q'aurait fait le parquet si j'avais fait imprimer un plaidoyer préparé après coup et dans le silence du cabinet par mon illustre avocat?

Que peut signifier aujourd'hui l'autorisation que semble me donner M. le Procureur impérial de Saint-Flour?

Je le demande à tout homme de bonne foi; une publication des débats après huit mois, serait-elle susceptible de produire l'effet que j'en attendais si elle eût eu lieu dans un temps opportun?

Au surplus, comme je le disais dans ma lettre du 20 octobre j'avais le devoir de consulter M. Jules Favre sur le parti que j'avais à prendre au sujet de cette publication. Je vous envoie la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet et que je vous prie de reproduire avec la présente pour prouver au public qu'en me conformant à sa manière de voir, j'ai observé la ligne de conduite que je m'étais tracée d'avance.

J'ai été amené à cette démarche par la lettre d'un magistrat que je n'ai entendu blesser en rien et qui n'a pas paru comprendre la position délicate dans laquelle je me suis trouvé; je le regrette, mais comme je l'ai dit déjà au Sténographe je n'avais rien à demander à ce magistrat, et j'ai trop besoin de repos pour vous dire une fois de plus que rien ne saurait désormais me faire rompre le silence.

La conscience publique est faite au sujet des poursuites dont j'ai été l'objet, et je puis me consoler de quelques attaques passionnées ou intéressées, par les témoignages nombreux d'estime et d'affection qui me sont prodigués chaque jour. Que ceux qui ont voulu empoisonner ma vie, acceptent la responsabilité de leurs actes, ma conscience me dit que la justice divine me réserve une éclatante réparation. Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses considérations.

BAPTISTE GARDAREIN.

P. S. J'avais demandé à M. Jules Favre, conformément à ce que je disais dans ma lettre insérée au Journal du Lot du 20 octobre 1869, si je devais publier les débats de St-Flour, après le long délai qui s'était écoulé par la faute du sténographe.

Voici la réponse que je reçus de M. Favre: Paris le 16 novembre 1869.

Cher Monsieur, Vous me pardonnez de répondre brièvement à la lettre que m'a remise votre excellent neveu et qui m'a causé un vil plaisir — j'ai si peu de temps à moi que je mérite un peu votre indulgence. — Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible à votre affectueuse reconnaissance, je crois n'en être pas indigne par l'attachement profond et sincère que je vous ai voué le jour où chargé de votre défense, j'ai pu apprécier l'iniquité dont vous étiez victime, mais comme je crois avoir en l'honneur de vous l'écrire, vous êtes plus que vengé. La rage de vos ennemis le prouve suffisamment, et, à mon sens, vous jouerez leur jeu en ayant l'air d'en concevoir quelque inquiétude. Le retard apporté à la publication des débats par des circonstances indépendantes de votre volonté, ne permet plus aujourd'hui de les produire utilement — on verrait dans cette manifestation une sorte d'appréhension et de désir d'éclaircir ce qui l'a été autre mesure; laissez donc de côté ces tristes souvenirs; à votre place je fermerais l'oreille à toutes les attaques directes ou indirectes, et fort de la justice éclatante qui vous a été rendue au mois de juin dernier je vivrais paisible et satisfait de l'estime et de l'affection de tous ceux qui vous entourent. — voilà mon conseil, mon bien cher Monsieur, le dédain et la paix intérieure sont des puissances dont l'intrigue et la méchanceté n'ont pas facilement raison. — Elles sont au dessus de leurs vaines entreprises et vous avez assez lutté pour vous reposer avec l'honneur et la sécurité de votre victoire.

Agrérez, mon bien cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus affectueux. J. FAVRE.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 12 février. Naissances: Malaret (Antoine), à Lacapelle. Mariages: Rascouailles (Etienne), charron et Bouyssou (Marie). Décès: Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Bonnet et Pontanel. — Hbert (Guillaume), 15 jours, né à Cahors, rue Mordaigne. — Torré (Marie), 85 ans, née à Laroque-des-Arès (Lot), hospice. — Vialard (Jean), cordonnier, 20 ans, célibataire, né à Cahors, rue Impériale. Pour la chronique locale A Laytou.

Chronique Parisienne

Paris, 6 février 1870.

La Parque aveugle et cruelle continue de sévir, frappant impitoyablement au gré de son caprice. La semaine a été marquée de noir encore. Lorsque je m'écriais, mercredi, en parlant des membres de la docte Académie: A qui le tour, Messieurs? j'étais bien loin de penser que ce tour serait si près de se présenter. Il est venu cependant pour M. le duc de Broglie. L'illustre immortel a été enlevé presque subitement d'une attaque de goutte qui a remonté au cœur.

M. de Broglie était ancien ministre, ancien pair de France, gendre de la célèbre Madame de Staël. Son décès porte à quatre le nombre des fauteuils vacants au palais Mazarin.

On ne procédera à l'élection de nouveaux membres, paraît-il, qu'après la réception des derniers élus. Ainsi le veut un règlement de l'Académie. Trois réceptions auraient lieu dans la dernière quinzaine de ce mois; ce sont celles de M. d'Haussonville, de Champagne et d'Auguste Barbier. Selon toutes probabilités, les quarante — réduits à trente-six — ne se prononceraient pas sur le sort des candidats aux sièges laissés libres avant la fin de mars ou le commencement d'avril.

Quelques-uns des postulants ont déjà commencé leurs visites cependant. On cite entre autres MM. Théophile Gautier et Victorien Sardou.

Une singulière aventure, s'il faut en croire le Gaulois, serait arrivée à ce dernier. Je ne me ferai pas l'éditeur responsable de cet écho que je redirai néanmoins ainsi qu'il a été rapporté.

Ces jour-ci, Sardou arrive chez M. Lebrun. Il fait passer sa carte.

On l'introduit bientôt dans un cabinet de travail très-simple, où se tenait l'immortel.

— Monsieur? — Monsieur, je viens pour les visites... — Jecomprends — prenez donc un fauteuil. — C'est ce que je désire, Monsieur. — Ah! je comprends... — Si j'avais fait Marie Stuart, Monsieur! Tenez! rien que cette tirade:

Je suis veuve de roi, de François II, de France...

Et ainsi pendant cinq minutes.

— Ces vers sont bien mauvais; observe M. Lebrun.

— Oh! Monsieur, quelle modestie! mais vos vers sont...

— Mes vers; mais je n'ai jamais fait ceux-là. Tableau!

L'auteur des Pattes de mouche n'eut qu'une heure plus tard l'explication de cette scène.

Avant d'aller faire sa visite à l'auteur de Marie Stuart, il avait voulu pouvoir lui parler de son œuvre. Alors, il s'était dirigé vers les quais, et avait acheté une tragédie de ce nom, croyant que c'était celle de l'Académie, tandis qu'elle était l'œuvre inconnue d'un poète d'il y a cent ans!

Et voilà pourquoi, ajoute le Gaulois. — Il était adoré de ses amis et de ses soldats; il considérait comme des frères. Sentant sa fin approcher, il fit venir tous les officiers de son commandement et leur fit jurer de rester fidèle à l'honneur, à la France et au souverain Pontife. Ce serment obtenu, il se tourna vers le cardinal Mathieu qui assistait à ses derniers moments et rendit à Dieu sa belle âme. Sa mort a été celle du juste.

Il nous faut maintenant revenir au monde et nous souvenir des vivants.

Deux nouvelles pièces, dont on parle, ont fait, depuis que je n'ai eu le plaisir de causer avec vous, chers lecteurs, leur apparition sur la scène. La première est due à M. Cadol, la seconde à un jeune havrais, M. Touroude. Dans l'une comme dans l'autre, l'adultère — cette plaie du moment — fait tous les frais. Quand donc nos auteurs dramatiques trouveront-ils un thème moins usé, quelque chose de plus neuf et de moins répugnant. Le cœur et les oreilles se fatiguent à la fin. Qu'ils y prennent garde, la société arrivera un jour. Au bord du fossé, le saut périlleux! gare à la chute.

Jacques Cernol, de M. Cadol, est une comédie en trois actes. Le personnage principal est un mari trompé indignement, qui ne s'aperçoit pas de son malheur quand tout le monde le connaît. Le sort de cet homme est vraiment navrant. On ne comprend pas qu'il puisse ignorer ce qui saute si bien à la vue. C'est là une faute qu'on reproche à l'auteur dont le succès, somme toute, n'a été qu'un succès d'estime. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'y ait pas des scènes ravissantes dans sa pièce et des détails heureux. M. Cadol a de l'esprit et du talent, on le sait, mais enfin on était presque en droit de compter sur autre chose de sa part.

Bien certainement, il aura hâte de prendre sa revanche d'ici peu.

L'interprétation de Jacques Cernol a été très-satisfaisante.

Sa cause pourrait être excellente, mais la morale... ah! elle ne peut oublier qu'elle a été offensée gravement dans Mademoiselle de Maupin, et elle ne pardonne pas. C'est là le point vulnérable, le talon d'Achille. Ce sera un casus belli.

Deux candidats, trois même, se présentent encore ou sont présentés. Ce sont MM. Camille Roussel, un historien, un lauréat, si je ne me trompe, de l'Académie française, ce qui ne constitue pas, que je sache, un titre suffisant au fauteuil; M. Duvergier de Hauranne, qui s'est déjà présenté aux dernières élections, et enfin le ministre de la justice et des cultes, M. Emile Olivier. Ce serait le couronnement de sa gloire d'entrer au corps — qu'académique on nomme — et si les immortels veulent offrir des palmes à l'éloquence, ils n'ont qu'à tendre les bras à ce dernier candidat. Ils pourraient faire un choix pire, je me hâte de le proclamer.

Je ne nommerai que pour mémoire S. A. M. le duc d'Aumale.

Ces détails académiques ont interrompu la triste énumération que j'avais commencée des mortalités de cette semaine.

On m'annonce à l'instant même le décès de l'éditeur Curmer, c'est là une perte regrettable pour les artistes.

Le 29 janvier a succombé des suites d'une affection cancéreuse Eugène Nyon. M. Nyon était auteur dramatique estimé. Il a été le collaborateur de MM. Dumanoir, Labiche, Lefranc, Brisebarre, Trianon, etc. Voici le nom des principales pièces dont il a été l'auteur: Jovenot, la Rose de Provins, le Baiser de l'Etrier, la rue de l'Homme armé, Brim-brinn, Histoire d'une femme mariée, Monsieur de la Palisse, le Coq de Mycille, etc.

Au commencement de l'autre semaine s'est éteint, à Rome, le colonel d'Argy, organisateur de la Légion d'Antibes. C'était un type chevaleresque, un noble et beau caractère. né malin — Victorien Sardou n'aura pas la voix de M. Lebrun.

Quoiqu'elle soit bien jolie, j'ai tout lieu de croire cette histoire apocryphe. Ce qui ne m'empêche pas de m'étonner un peu de la ténacité grande de M. Sardou. Je sais bien que la fortune sourit aux audacieux, un vieux proverbe le dit, mais je me demande si l'auteur de Nos Intimes a toutes les qualités requises pour faire un Académicien dans les règles? Oui et non, selon l'aspect sous lequel on envisage l'homme et son bagage littéraire. C'est égal, on ne me retirera pas de l'idée que M. Sardou n'aurait rien perdu pour attendre à se mettre sur les rangs des compétiteurs. Son talent se serait affirmé et aurait grandi encore. On n'eût pu faire le reproche à sa pépulation d'être un peu usurpée et tenter un procès à la chance qui, jusqu'à ce jour, l'a si constamment comblé de ses faveurs.

Quant à M. Théophile Gautier, il a fait ses preuves de longue date. C'est un vieux et brave champion qui est demeuré depuis longtemps sur la brèche, qu'on a vu à l'œuvre constamment. Or,

A l'œuvre, on connaît l'artisan.

Ce sont les patineurs qui ont été déçus et il y avait de quoi. Au moment où ils songeaient à se livrer à leurs plus doux ébats, crac, le dégel arrive et la glace se fend. De plus cuirassés eussent pu être ébranlés à ce coup inattendu. Oui! mais en revanche, les pauvres se réjouissent. Ce qui fait le bonheur des uns ne fait pas toujours celui des autres. la sagesse des nations a parlé avec sa vérité ordinaire.

L'instruction de l'affaire Pierre Bonaparte est sur le point de s'achever. Encore deux ou trois jours, si je suis bien informé, et la Chambre des mises en accusation aura terminé sa tâche. On dit maintenant que la Haute-Cour sera convoquée à Versailles.

Messieurs les assassins continuent leur petit trafic. Deux dans la même semaine, ont jeté l'épouvante dans notre ville et ont choisi le même quartier pour théâtre de leurs ex-

ploits. Jusques à quand, messieurs, abuserez-vous de notre indulgence. Et vous, mes chers confrères, quand cesserez-vous de dresser au crime un piédestal en lui consacrant ces longs articles malsains qui soulèvent l'âme de dégoût? Rappelez-vous donc que la presse est un sacerdoce et qu'elle a pour mission de purifier bien loin de souiller. C'est trop longtemps révolter le sens moral du lecteur. Attachez-vous de préférence à être utiles. Il ne s'agit pas de ramasser des gros sous toujours et quand même. On attend autre chose de vous.

La bibliothèque de feu Sainte-Beuve qui n'a pas trouvé d'acheteurs en bloc va être vendue en détail à la salle Drouot. Il y aura sans doute bon nombre d'amateurs prêts à se disputer ces livres précieux qui ont acquis une valeur nouvelle par les annotations manuscrites que le possesseur avait l'habitude de faire en marge de presque tous ses exemplaires. Parmi ces volumes se trouvent, dit-on, les œuvres de Chateaubriand avec des notes, non de la main du fin critique cette fois, mais de celle de l'auteur du Génie du Christianisme lui-même. Si la chose est authentique, Chateaubriand apparaîtrait tout à coup à nos yeux sous un jour nouveau. Ce serait une très-piquante révélation. J. LOMMOYE.

AVIS IMPORTANT

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces contre les catarrhes, asthmes, toux, gripes, coqueluches, maux de gorge et toutes les irritations de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU DU DR OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

CRÉDIT LYONNAIS

CAPITAL ENTièrement VERSÉ : VINGT MILLIONS. Le Crédit Lyonnais publie chaque semaine une Circulaire financière contenant tous les renseignements qui peuvent intéresser les porteurs de rentes, actions, obligations, et guider les capitalistes qui veulent employer leurs fonds avec sécurité. Cette circulaire est envoyée GRATUITEMENT à toute personne qui en fait la demande. Ecrire au Crédit Lyonnais, 6, boulevard des Capucines, Paris.

LA CHASSE ILLUSTRÉE

ET LA VIE A LA CAMPAGNE. Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Vie à la Campagne vient de se fonder dans la Chasse illustrée, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les Conseils aux chasseurs et les Soins à donner aux chiens ont été et sont toujours si remarqués. La Chasse illustrée a, en conséquence, ajouté à son titre celui de la Vie à la Campagne. Le grand succès de ce journal, le meilleur marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composité de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.

La Chasse illustrée et la Vie à la Campagne sont reçues dans toutes les familles, dont elles forment aujourd'hui une des plus agréables et des plus saines récréations, à cause de la variété et de l'actualité des articles insérés dans cette double revue, qui, par la beauté supérieure des nombreuses gravures contenues dans chacun de ses numéros, est vraiment devenue le type des publications illustrées françaises.

Le prix de la Chasse illustrée et la Vie à la Campagne n'a point varié. Il est toujours de 20 francs par an, 10 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne à la librairie de MM. Firmin Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

ALMANACH

En vente à la même librairie l'Almanach de la Chasse illustrée, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur. Prix: 1 franc, en timbres-poste.

ALBUM

Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de la Chasse illustrée, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chine.

Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrangers pour l'année 1870. Prix: 20 francs.

Nous prions les abonnés à échéance d'acquitter le montant de leur abonnement par un mandat sur la poste à notre adresse.

Nos Traités suivront de huit jours cet Avis.

A. LAYTOU.

SOCIÉTÉ DES THERMES D'ENGHIEN

Nous appelons l'attention sur une émission d'actions et d'obligations que fait cette Société. C'est une entreprise entourée de toutes les garanties que doivent rechercher les personnes qui ont des fonds à placer.

DÉCRET IMPÉRIAL D'UTILITÉ PUBLIQUE
Du 18 JUILLET 1865

SOCIÉTÉ ANONYME DES THERMES D'ENGHIEN

Capital Social : 6,000,000 de francs
CAPITAL DÉJÀ SOUSCRIT 4,400,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ach. JUBINAL, Officier de la Légion d'honneur, Député au Corps législatif.
DE FORCADE LA GRÈZÈRE, Propriétaire.
DE LA GRANGE, Ingénieur des Mines.
F. DE FONTOUILLANT, Chevalier de la Légion d'honneur.
Antoine ALÈGRE, ancien Directeur des Etablissements d'Engbien.

La Société a pour objet l'exploitation des eaux sulfureuses d'Engbien, d'un grand hôtel et d'un Kursaal. Elle se substitue à la Société du Grand-Hôtel et Kursaal d'Engbien, fondée l'année dernière, et à la Société des Eaux minérales d'Engbien, qui existe depuis 1845.

Les calculs positifs, basés sur les résultats déjà acquis, permettent d'espérer pour la pre-

mière année d'exercice un dividende de 20 %.

La Société est tout à la fois foncière et industrielle; elle possède des immeubles, tant en terrains qu'en constructions et en sources dont la valeur a été estimée à huit millions de francs.

Sur le capital de 6,000,000 fr., il ne reste à émettre que 1,600,000 fr., représenté par des actions et des obligations.

Souscription à **1,600** Actions
à **2,760** Obligations

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

1,600 ACTIONS ÉMISES AU PAIR	
VERSEMENTS	
An souscrivant.....	100 francs.
A la répartition.....	150 »
Le 1 ^{er} juillet prochain.....	100 »
Le 1 ^{er} octobre suivant.....	150 »
500 francs.	

Il sera accordé une bonification de 3 fr. à tout Souscripteur qui se libérera par anticipation.

Chaque Action a droit 1^o à un prélèvement fixe de 6 % à titre d'intérêt; 2^o au dividende supplémentaire produit par les recettes nettes de l'exploitation.

Les coupons seront payables en janvier et juillet de chaque année.

Le coupon de juillet prochain sera reçu comme espèces en déduction sur le troisième

versement.

ET 2,760 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE 500 FR., ÉMISES A 290 FR. remboursables à 500 francs en 60 années, produisant 20 francs d'intérêt annuel, payable en 2 coupons semestriels, le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier de chaque année.

VERSEMENTS	
En souscrivant.....	100 francs.
A la répartition.....	100 »
Le 1 ^{er} juillet prochain.....	90 »
290 francs.	

Le coupon échéant en juillet 1870 sera reçu en paiement du dernier versement, et il sera fait remise de 2 francs aux Souscripteurs qui, au moment de la Souscription, se libéreront complètement.

Les Obligations ont pour gage une première hypothèque.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 15 au 20 Février

A PARIS

A LA CAISSE DU JOURNAL

L'ÉPARGNE

Directeur : M. DE FONTOUILLANT, 1, rue de la Bourse.

A LYON, à la Succursale de la Caisse et du Journal l'Épargne, 92, rue de l'Impératrice.

A LILLE, à la Succursale de la Caisse et du Journal l'Épargne, 106, rue Impériale.

On peut verser dans toutes les Succursales de la Banque de France au crédit de M. DE FONTOUILLANT.

On lit dans le *Journal de Paris*.

Monsieur le Rédacteur, Souvent j'ai lu dans vos colonnes des attestations de malades guéris de cancers par le D^r CABARET, 89, rue du Cherche-Midi.

La reconnaissance m'oblige de vous faire connaître que ma tante, M^{me} CHARDEYRON, est guérie sans opération, depuis 5 ans, par le D^r Cabaret, d'un cancer au sein reconnu incurable par des sommités scientifiques.

Je me mets à la disposition de tous pour les détails de cette cure inespérée, obtenue malgré les plus fâcheuses complications.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations.

L. CHARDEYRON.

35, rue de l'Arc de Triomphe.
Paris. 16 janvier 1870

Annonces Judiciaires.

ÉTUDE

de M^e Issalène, avoué à Montauban

EXTRAIT

pour Purge

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte au rapport de M^e Ruamps, notaire à Saint-Paul, canton de Castelnaud-Montraiet en

date du huit avril mil huit cent soixante-deux dûment enregistré et expédié.

Il appert que le sieur Jean Girma dit Randie, propriétaire cultivateur demeurant à Ségy, commune de Flaugnac, mais aujourd'hui domicilié au lieu de Garrabet, commune de Molières.

A vendu à Joseph Landrevie, ancien forgeron à Pern, mais actuellement sans profession, propriétaire domicilié à Cahors.

Une maison et autres bâtisses, enclos contigus, le tout situé audit lieu de Ségy, commune de Flaugnac, en un mot tout sans exception tout ce que ledit Girma possède encore audit lieu de Ségy ou aux environs de ladite commune de Flaugnac sans exception ni réserve.

Ledit Landrevie, à l'effet de purger les immeubles ci-dessus désignés des hypothèques légales qui peuvent les grever a fait déposer le onze décembre mil huit cent soixante-neuf, au greffe du tribunal civil de Cahors la copie collationnée enregistrée de l'acte précité et par deux exploits enregistrés de Duc, huissier à Cahors et Fauré huissier à Molières en date des sept janvier et deux février de la présente année, le dépôt audit greffe a été notifié avec sommation de prendre inscription dans le délai de la loi, soit à M. le Procureur Impérial près le tribunal civil de Cahors, soit à la dame Victoire Minhot, épouse du sieur Jean Girma, propriétaire, domiciliée au lieu de Garrabet, commune de Molières.

Dans ces deux exploits, il est dit qu'attendu que tous ceux du chef desquels, il pourrait être requis des hypothèques légales ne sont pas connus du requérant, pour suppléer à la signification qui devrait leur être faite, ledit requérant déclare qu'il fera publier lesdites sommations conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait certifié conforme, à Montauban, le neuf février 1870.

BRUZON, mandataire.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. **Élégance et confort. — Prix modérés.**

1870

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT

A CAHORS
EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layton.

CAISSE DES RENTIERS
Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, à 3 %.

Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

Cors, Oignons, Durillons
Calmé immédiat
Et guérison prompte

Pâte Tylostyptique de Goussier, pharm.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

BEAUTÉ DU TEINT
L'Extrait de fleurs de Lys de Bayle dissipe et prévient rides rousseurs, hâle, masque, dartres, boutons et feux au visage; dispense de l'emploi des fards, et donne au teint: beauté fraîcheur, éclat. Flacon, 5 francs.

EAU ANTI-PELLICULAIRE DE BAYLE, 6 FR. POMMADE anti-pelliculaire de Bayle, 5 fr.; pour détruire les pellicules, arrêter la chute des cheveux, faire repousser et empêcher de blanchir. — Pharm., 64, rue Basse-du-Rempart, Paris; à Cahors, chez Ms J. FIBLOT, pharmacien, et tous les parfumeurs.

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche

PASTILLES DE DETHAN
AU SEL DE BERTHOLET
(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, névroses, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPÔTS:
A Paris, pharmacie DEBAY, f. h. b. S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

GRAND ASSORTIMENT D'ARDOISES DE TOUTES QUALITÉS ALAUX

COUVREUR, A CAHORS, RUE S^{te}-BARBE se charge de faire les couvertures de toutes sortes à des prix modérés et entretient les bâtiments à l'abandonnement.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Départ d'Assier : 1 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)

COMPTOIR A BORDEAUX
Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE
EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE
LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c., suivant la hauteur. Écrire franco
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.
au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES
Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.
S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

AVIS. — En vente chez Godinaud, libraire, galerie Fontenille, à Cahors, la *Géographie Spéciale du Lot* par J. T. Castagné professeur au Collège Stanislas.

POSTE AUX CHEVAUX ANDRAL

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR
COMPAGNIES D'ASSURANCES & DE REMPLACEMENTS MILITAIRES
Constituée conformément aux lois des 21 mars 1832, 1^{er} février 1868 et au décret impérial du 22 février 1868.

Établie à Paris, 68, rue de Malte

Conseil de patronage : MM. le marquis d'EXMER-DOLBREUSE, propriétaire; — DE LA PORTE DU THEIL, propriétaire; — le vicomte ARNAUD DE LA MENARDIÈRE, ancien avoué; — le comte DE PONANT, propriétaire; — le baron F. DE SCHEIDLEIN.

DIRECTEUR : M. J.-A. MARTINROCHE ET C^o.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les Assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplacé.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.
(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises.)

Inventé par **L. LEGRAND**, parfumeur
FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.

Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le D^r O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA ET ORIZA-POWDER
Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau.

ORIZA-LACTÉ
Contre les taches de rousseur et les rides.

L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur JAMES SMITHSON,
Teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances.
A Cahors, chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.

CLASSE DE 1869

LA CADURCIENNE
REPLACEMENTS MILITAIRES

Siège de la Compagnie à Cahors, rue Impériale, maison Rodolosse.

Les directeurs ont l'honneur d'informer les pères de famille que la Compagnie traitera avec eux soit avant soit après le tirage au sort, pour l'exonération de leurs fils du service militaire.

Les traités seront définitifs, conditionnels ou à forfait, aux choix des pères de famille.

Le prix des traités, si les pères de famille le désirent, restera entre leurs mains pendant treize mois, après le remplacement de leurs fils.

S'ADRESSER POUR TRAITER

A Cahors, à M. BERGOUIGNOUX, employé chez M. Agar, maison Rodolosse, boulanger, rue Impériale;
A Puy-Evêque, à M. E. MARY, employé chez M. Mercier, notaire;
A Vire, à M. VEYSSIERES, propriétaire.